



Niederanven, le 10 DEC. 2025

## AVIS

L'adaptation du règlement général de la circulation de la commune de Niederanven a été votée par le conseil communal en sa séance du 14 novembre 2025 et approuvée par l'autorité supérieure en date du 2 décembre 2025.

La délibération y relative est à la disposition du public à la maison communale.

Pour le collège échevinal,

le bourgmestre,

Fréd TERNES



le secrétaire,

Bob SCHOLTES